

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Le six avril deux mil dix-huit, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le douze avril deux-mil dix-huit à vingt heures.
Le Maire.

PRESENTS : MME NASSIVET – M. BOURAIN – M. COLIN – MME DOUMERET – MME GOURAUD
MME LAPRADE – M. LATIMIER – MME LOIZEAU – MME LAURENT – MME MARTIN
M. ROUZEAU – MME ZITOUNI

POUVOIRS : MME PAVERNE A MME LAPRADE
M. MIOT A M. BOURAIN
M. DUBOIS A MME NASSIVET

EXCUSES : M. GIRAUD – M. GRUCHY – M. LEROYER

SECRETAIRE : M. LATIMIER

Madame le Maire ouvre la séance.

I- APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2018

2018-03-15_001

Le compte-rendu du précédent conseil du 15 mars 2018 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2018.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II- FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEURS POUR 2017

(QUESTION 1)

2018-04-12_012/8.1

Les dispositions du code de l'éducation et du code général des collectivités territoriales prévoient que les instituteurs non logés perçoivent, en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises par les textes, une indemnité représentative de logement (IRL) fixée chaque année par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des conseils municipaux.

Cette indemnité est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), au nom de la commune et dans la limite du montant unitaire de la dotation spéciale instituteurs (DSI).

Dans sa séance du 15 novembre 2017, le Comité des Finances locales a fixé le montant unitaire de la DSI à 2 808 €. Ce montant est identique depuis 2010.

Par circulaire du 24 novembre 2017, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, suivant les recommandations du Comité des Finances Locales, a demandé que le montant unitaire de l'IRL 2017 soit identique à celui de 2016.

Pour la Charente-Maritime, l'IRL proposée pour 2017 s'établit comme suit :

Taux de base annuel : 2 185 € (instituteur célibataire) ;

Taux majoré de 25% : 2 731 € (instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

Cette mesure a été soumise à l'avis du CDEN lors de sa séance du 26 mars 2018.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de valider le taux de base de l'IRL proposé pour la Charente-Maritime.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

III- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

(QUESTION 2)
2018-04-12_013/7.5

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations locales qui en ont fait la demande, afin de soutenir leur action et leur rôle important dans l'animation du village. Cette subvention est déterminée en fonction des projets et sur présentation des comptes.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2018
A CORPS DANSE	250,00 €
NJAMALA	250,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	250,00 €
CLUB 3ème AGE - MORTAGNE	250,00 €
CLUB 3ème AGE - THAIRÉ	250,00 €
COMITE DES FÊTE DE THAIRÉ	1 000,00 €
FOYER RURAL DE THAIRÉ	250,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250,00 €
JUDO CLUB "LE PETIT SAMOURAÏ"	250,00 €
LA LIRETTE	400,00 €
SAPEURS POMPIERS	2 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €
THAIR'ÉCHANGES	250,00 €
CLUB TENNIS DE TABLE THAIRE – CTTT	250,00 €
ANGOUL'LOISIRS	1 200,00 €
LES FILLES DE L'ORIENT	250,00 €
CLUB MEDITATION	250,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
PLANNING CHAT	250,00 €
CRE'R	300,00 €
LE CAFE ASSOCIATIF	250,00 €
LES P'TITES SOURIS	250,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (article 6574)	9 500,00 €

De plus, il est de coutume d'accorder une participation au collège André Malraux au titre de la natation scolaire, ainsi qu'à la Chambre des Métiers au titre du soutien à l'apprentissage.

ORGANISME	PROPOSITION 2018
COLLEGE ANDRE MALRAUX	467,08 €
CHAMBRE DES METIERS 17	205,00 €
CHAMBRE DES METIERS 79	45,00 €
CHAMBRE DES METIERS 85	90,00 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS (article 65738)	807,08 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les attributions de subventions 2018.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

IV- VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. DE THAIRE POUR L'EXERCICE 2018

(QUESTION 3)

2018-04-12_014/7.5

Madame le Maire rappelle qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S de Thairé pour l'exercice 2018.

Pour mémoire, la subvention allouée en 2017 se montait à 3 125 €.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S, une subvention de 1 000 € est nécessaire pour équilibrer son Budget Primitif 2018.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer à 1 000 € le montant de la subvention de fonctionnement au C.C.A.S pour l'exercice 2018, et précise que cette subvention sera augmentée si besoin en cours d'année.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

V- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Article budgétaire en recette de fonctionnement : 73111

(QUESTION 4)

2018-04-12_015/7.2

Madame le Maire rappelle que les taux appliqués aux bases servant au calcul des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont fixés par le conseil municipal.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les taux actuels :

- **Taxe d'habitation :** 12,43 %
- **Taxe foncière sur le bâti :** 21,35 %
- **Taxe foncière sur le non bâti :** 58,79 %

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VI - INDEMNITE DU RECEVEUR

(QUESTION 5)

2018-04-12_016/7.1

Chaque année, une indemnité de conseil peut être allouée au receveur du Trésor Public selon l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982, le décret 82.979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Cette indemnité compense les aides techniques et conseils apportés par le trésorier au titre d'une activité publique accessoire exercée à la demande de la collectivité. L'indemnité de conseil ne rémunère donc pas les prestations obligatoires inhérentes à leurs fonctions de comptable assignataire, en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable.

Les collectivités territoriales disposent d'une entière liberté quant à l'opportunité de recourir ou pas aux conseils du comptable du Trésor sur son engagement et investissement personnel sans contrepartie de la qualité de service que toute collectivité est en droit d'attendre de la DGFIP.

Suite à cet exposé, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de **NE PAS ATTRIBUER** d'indemnité au receveur dans un contexte économique difficile qui oblige à maîtriser les dépenses publiques et sur le principe d'indemnisation d'un fonctionnaire d'Etat déjà rémunéré par ailleurs.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Priorités du budget primitif 2018

Pour 2018 et les exercices suivants, les priorités sont au nombre de deux :

- Dégager une capacité courante de financement maximale (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) ;
- Lancer trois grands projets (réhabilitation du centre bourg, construction d'une salle multi-activités et dès 2019 réhabilitation de la COOP) tout en continuant à investir dans les bâtiments et équipements existants.

La section de fonctionnement

DEPENSES		Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Evol %
011	Charges à caractère général	296 870,00	263 320,38	281 900,00	-5,04%
012	Charges de personnel	596 000,00	567 886,42	582 000,00	-2,35%
65	Autres charges de gestion courante	72 037,00	69 292,29	81 580,00	13,25%
66	Charges financières	13 750,00	13 447,85	12 250,00	-10,91%
67	Charges exceptionnelles	235,00	133,80	200,00	-14,89%
014	Atténuation de produits	21 502,00	20 411,00	21 502,00	0,00%
023	Virement à la section d'invest.	500 277,93	-	748 282,52	49,57%
042	Opérations d'ordre entre sections	5 400,00	5 388,00	-	-100,00%
TOTAL		1 506 071,93	939 879,74	1 727 714,52	

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 727 714,52 €. Côté dépenses :

- Les charges à caractère général (fluides, maintenance, achats de matériel et de prestations...) représentent 29,43 % des dépenses réelles de fonctionnement ;
- Les charges de personnel totalisent 60,76 % des dépenses réelles de fonctionnement.

RECETTES		Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Evol %
70	Produits des services / domaine	118 200,00	134 013,31	123 250,00	4,27%
73	Impôts et taxes	673 171,00	722 976,65	705 822,00	4,85%
74	Dotations et participations	297 993,00	275 832,00	264 614,00	-11,20%
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	14 816,38	14 500,00	20,83%
76	Produits financiers	-	3,00	-	0,00%
77	Produits exceptionnels	-	357,97	-	0,00%
013	Atténuation de charges	-	6 701,02	-	0,00%
002	Excédent reporté	404 707,93	404 707,93	619 528,52	53,08%
TOTAL		1 506 071,93	1 559 408,26	1 727 714,52	

Côté recettes :

- Les produits des services et du domaine (cantine, centre de loisirs, emplacements forains, concessions au cimetière...) représentent 11,12 % des recettes de fonctionnement hors résultat reporté ;
- Les impôts et taxes totalisent près de 64 % de ces recettes et les impôts locaux sont estimés à 630 000 €. Les taux d'imposition à la taxe d'habitation et aux taxes foncières resteront inchangés par rapport à 2017 ;
- Les dotations et participations représentent 23,88 % des recettes de fonctionnement hors résultat reporté. On note en 2018 un « gel de la baisse » de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, qui diminuera à nouveau dès 2019. Les aides versées dans le cadre des emplois aidés sont quant à elles quasiment divisées par deux.

Pour 2018, la capacité d'autofinancement (différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, sans tenir compte du résultat antérieur) se monte en prévision à 128 754 €. Ce chiffre tient compte de prévisions prudentes tant en dépenses qu'en recettes.

Du fait de l'excédent 2016 record, des efforts faits au niveau des dépenses de fonctionnement et de l'attention particulière portée aux recettes, l'autofinancement prévu se monte à près de 750 000 €.

La section d'investissement

Les dépenses

DEPENSES	Budget 2017	Réalisé 2017	RAR 2018	BP 2018	Evol %
- Opérations d'équipement	671 135,43	91 263,46	-	1 237 130,69	84,33%
16 Dette - remboursement en capital	35 000,00	34 965,37	-	35 700,00	2,00%
001 Déficit reporté	160 480,52	160 480,52	-	18 890,87	-88,23%
041 Opérations patrimoniales	10 000,00	943,41	-	10 000,00	0,00%
TOTAL	876 615,95	287 652,76	-	1 301 721,56	
				1 301 721,56	

En dépenses, les travaux et achats d'équipements prévus se montent à 1 237 130,69 €. Le tableau ci-dessous détaille les projets à mettre en œuvre. On remarque trois postes importants : le lancement des études pour la construction de la salle multi-activités, la création de liaisons douces et les travaux de réhabilitation du centre bourg.

	BP + RAR 2017	Réalisé 2017	BP 2018
Grands projets	20 000,00	5 000,00	113 470,69
Opération 274 - Salle multi activités	15 000,00	-	113 470,69
Salle multi activités - Etudes, MOE et travaux	15 000,00	-	100 350,69
Chaufferie bois - Etudes, MOE et travaux			13 120,00
Opération 279 - Aménagements commerciaux divers	5 000,00	5 000,00	-
Acquisition licence IV	5 000,00	5 000,00	-
Bâtiments communaux	94 560,00	15 055,78	114 500,00
Opération 248 - Eglise	16 460,00	3 415,31	20 000,00
Eglise et donjon	14 900,00	1 855,31	12 000,00
Etude classement église	1 560,00	1 560,00	-
Eglise - mise en place du chauffage	-	-	8 000,00
Opération 269 - cimetière	4 000,00	-	6 500,00
Reprises concessions	4 000,00	-	6 500,00
Opération 254 - Bâtiments communaux	59 100,00	11 640,47	73 000,00
Local pompiers - escalier et salle du haut + moteur de la porte	2 000,00	2 105,03	6 000,00
Aménagement ancienne agence postale - façade, ouvrants et volets	36 000,00	-	16 000,00
Aménagement ancienne agence postale - aménagement intérieur	15 000,00	-	20 000,00
Salle des fêtes - réfection sanitaires	4 100,00	7 004,04	13 000,00
Hôtel de Ville - porte Bla Bla Caf et salle du conseil	2 000,00	2 531,40	7 000,00
Bibliothèque - réfection toiture, velux et reprise murs et plafonds			
Opération 266 - accessibilité	15 000,00	-	15 000,00
Travaux de mise en accessibilité	15 000,00	-	15 000,00
Développement durable et cadre de vie	178 400,00	50 639,96	207 300,00
Opération 271 - Cadre de vie et environnement	61 900,00	9 142,00	201 300,00
Jardin partagé - tables de pique-nique	1 900,00	1 842,00	1 500,00
Création de liaisons douces	60 000,00	7 300,00	199 800,00
Opération 265 - Aménagements urbains	109 000,00	34 334,96	6 000,00
Plaine de jeux - création de sanitaires	28 000,00	27 722,96	-
Acquisitions foncières	6 000,00	4 320,00	6 000,00
City stade	70 000,00	-	-
Mobilier urbain	5 000,00	2 292,00	-
Opération 278 - Urbanisme	7 500,00	7 163,00	-
Création d'une charte architecturale	7 500,00	7 163,00	-
Voirie	359 655,43	6 425,39	715 960,00
Opération 234 - Eclairage public	12 400,00	2 127,22	10 000,00
Remplacement de candélabres	12 400,00	2 127,22	10 000,00
Opération 247 - Sécurité routière	7 200,00	4 298,17	7 200,00
Aménagements de sécurité	7 200,00	4 298,17	7 200,00
Opération 258 - Centre bourg	295 055,43	-	653 760,00
Travaux de réaménagement	295 055,43	-	653 760,00

Opération 259 - Travaux de voirie	45 000,00	-	45 000,00
Travaux divers (école-chemin palet + écoliers + fort terre-rue du clou)	45 000,00	-	45 000,00
Enfance - Jeunesse - Education	8 020,00	3 661,94	51 400,00
Opération 267 - Ecole	5 000,00	1 654,98	49 900,00
Création 8ème classe	-	-	25 000,00
Création salle des maîtres et bureau du directeur	-	-	15 000,00
Occultation du fond de cour	-	-	2 000,00
Accès sécurisé parents	-	-	2 500,00
Mesure du CO2	-	-	400,00
Equiperment informatique	-	-	5 000,00
Travaux divers	5 000,00	1 654,98	-
Opération 276 - Local jeunes	2 020,00	1 008,66	-
Travaux et matériel	2 020,00	1 008,66	-
Opération 277 - RAM	1 000,00	998,30	1 500,00
Cloisons mobiles	1 000,00	998,30	1 500,00
Mobilier et matériel des services	10 500,00	10 480,39	34 500,00
Opération 270 - Mobilier et matériel	10 500,00	10 480,39	34 500,00
Matériel services techniques	4 000,00	2 171,39	4 000,00
Logiciel cimetièrre + reprise données	-	-	7 500,00
Matériel informatique	3 500,00	5 510,59	5 000,00
Acquisitions véhicules	-	-	15 000,00
Mobilier	3 000,00	2 798,41	3 000,00
TOTAL PROGRAMME INVESTISSEMENT	671 135,43	91 263,46	1 237 130,69

L'endettement

L'annuité de la dette de la commune se monte en 2018 à 47 248 €. Cette annuité a été divisée par deux depuis 2014, de nombreux emprunts ayant été soldés. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 est de 238 739 €, réparti en 5 prêts dont l'un sera soldé cette année et le dernier en 2024. Tous les emprunts de la commune sont en euros et à taux fixe.

La commune a une capacité de désendettement de 1,85 année au 1^{er} janvier 2018. Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Il est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. On considère que le seuil de vigilance se situe à 10 ans et le seuil critique à 11-12 ans.

En 2018, dans le contexte actuel de taux d'intérêts peu élevés et de disponibilité de financements auprès des banques, la commune empruntera pour pouvoir mener à bien la réhabilitation du centre bourg et la construction de la salle multi-activités. Cet emprunt aura pour but d'assurer la trésorerie nécessaire à l'avancement des travaux en attendant l'encaissement des subventions demandées et la récupération de la TVA. Ces sommes encaissées, l'emprunt pourra être remboursé par anticipation ou la trésorerie disponible pourra servir au financement d'autres projets tels la réhabilitation de la COOP.

Les recettes

	RECETTES	Budget 2017	Réalisé 2017	RAR 2018	BP 2018	%
	FCTVA	29 350,00	-	34 326,71	30 000,00	2,21%
10	Taxe d'aménagement	50 000,00	59 547,66	-	50 000,00	0,00%
	Excédents capitalisés	163 300,52	163 300,52	-	-	-100,00%
13	Subventions	118 287,50	39 582,30	-	429 112,33	262,77%
021	Virement de la section de fonct.	500 277,93	-	-	748 282,52	49,57%
040	Opérations d'ordre entre sections	5 400,00	5 388,00	-	-	-100,00%
041	Opérations patrimoniales	10 000,00	943,41	-	10 000,00	0,00%
	TOTAL	876 615,95	268 761,89	34 326,71	1 267 394,85	
				1 301 721,56		

Les subventions concernent pour la plus grande partie les travaux de réhabilitation du centre bourg, la création de liaisons douces et les travaux sur les bâtiments communaux (école, mairie, bibliothèque).

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VIII - MAPA N°2018-1 - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE AUTOMATIQUE AUX GRANULES DE BOIS ET LA REALISATION D'UN RESEAU ENTERRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE ET LA SALLE MULTI-ACTIVITES SUR LA COMMUNE DE THAIRE

(QUESTION 7)

2018-04-12_018/1.1

Le conseil municipal a décidé la mise en place d'une chaufferie à combustible granulé bois pour couvrir le chauffage des locaux du pôle enfance et de la salle multi-activités.

Le conseil municipal réuni le 15/03/2018 a décidé par délibération N°2018_003 de valider le lancement de ce marché, mis en œuvre par le CRER dans sa mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (n°2017_053 du 21/11/17).

Madame le Maire présente, l'analyse des offres de la commission d'appel d'offre réunie le jeudi 12 avril 2018 à 15h30, en présence du CRER et le classement établi selon les critères du règlement de consultation du marché.

Le résultat de l'appel d'offres :

Le candidat **SARL CEBI** a été choisi pour un **montant TTC de 12 282 €**.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

. **D'approuver l'attribution et la signature du marché** « mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie automatique aux granulés de bois et la réalisation d'un réseau enterré pour le groupe scolaire et la salle multi-activités sur la commune de Thairé » au titulaire suivant :

SARL CEBI – 14 avenue Victor Hugo- 79200 PARTHENAY

Cebi.py @wanadoo.fr tel 05 49 94 06 16 SIRET : 323904 201 00056- APE : 7112B

. **De donner délégation et pouvoir au Maire** de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

IX - FINANCEMENT TRAVAUX BIBLIOTHEQUE

(QUESTION 8)

2018-04-12_019/7.1

Le bâtiment communal accueillant la bibliothèque municipale doit subir en urgence des travaux d'étanchéité au niveau des deux ouvertures de toit, du remplacement de la zinguerie existante et de la reprise de rivet d'étanchéité.

Les travaux consistent à la dépose des deux ouvertures de toit, de l'habillage intérieur bois, du vieux zinc et de leurs évacuation puis du remplacement de deux fenêtres de type « vélux » avec le kit d'entourage en zinc et celui de finition pour la parfaite étanchéité extérieure ainsi que le façonnage d'un dalot zinc arrondi comprenant le décaissement pour le solin et enduit de finition.

La société **SARL HURON** (17-Thairé) a été retenue pour les travaux de remplacement des ouvertures de toit, de l'entourage en zinc et de l'étanchéité extérieure des « vélux » pour un montant de **3.415,58 € HT** (4.098,70 € TTC) ;

Et la **SARL GUEDEAU** (17-Thairé) a été retenue pour la reprise de rivet d'étanchéité sur zinc pour un montant de **208,88 € HT** (250,65 € TTC);

Le coût global HT s'élève à **3.624,46 €** (4.349,35 € TTC).

Plan de financement des travaux

Travaux bibliothèque	Montant HT	Financement	Montant
Dépose des 2 ouvertures de toit, de l'habillage intérieur et évacuation	240,00 €	Conseil Départemental 20%	724.89 €
Fourniture d'un VELUX 134X98 laqué blanc avec kit de finition étanchéité extérieure	625,00 €	Autofinancement 80%	2 899,57 €
Remplacement du Vélux, compris entourage zinc	623,15 €		
Fourniture d'un VELUX 78X98 laqué blanc avec kit de finition étanchéité extérieure	525,00 €		
Remplacement du Vélux, compris entourage zinc	502,43 €		
Dépose et évacuation du vieux zinc et façonnage d'un dalot arrondi avec décaissement pour le solin + enduit	900,00 €		
Reprise de rivet d'étanchéité sur zinc	208,88 €		
TOTAL HT	3 624,46 €		3 624,46 €

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les travaux d'urgence d'étanchéité de la bibliothèque,
- De porter la dépense au budget à l'article 2313 de l'opération 254 "travaux bâtiments communaux" pour un montant de 4.349,35 € TTC (3.624,46 € HT),
- De valider le choix :
 - de la société **SARL HURON** pour les travaux de remplacement des ouvertures de toit, de l'entourage en zinc et de l'étanchéité extérieure des « vélux » pour un montant de **3.415,58 € HT** ;et
 - de la **SARL GUEDEAU** pour la reprise de rivet d'étanchéité sur zinc pour un montant de **208,88 € HT**.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les financeurs, le Conseil Départemental et à signer toute pièce relative à ce dossier

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

X – QUESTIONS DIVERSES

- Antenne relais opérateur Orange :

La commune a été sollicitée par l'opérateur «Orange » pour l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile afin d'améliorer sa couverture réseau du centre de Thairé à Mortagne. Afin de ne pas encombrer le paysage avec une antenne de type tour métallique de 30m une étude est en cours avec l'opérateur, sous couvert de l'Architecte des Bâtiments de France, pour une intégration de cette antenne dans le donjon de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22 H 30.

Liste des présents à la séance 12 avril 2018

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET		François MIOT	
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	
Loris PAVERNE		Éric LATIMIER	
Stéphane COLIN		Sébastien GIRAUD	
Maryvonne LAPRADE		Jérôme DUBOIS	
Danielle GOURAUD		Benoît LEROYER	
Patricia DOUMERET		Rébecca MARTIN	
Dalila ZITOUNI		Séverine LAURENT	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	

Table des matières séance du 15 mars 2018

Réf.

I	APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2018	2018-03-15_001
II	FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEURS POUR 2017 (QUESTION 1)	2018-04-12_012/8.1
III	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 (QUESTION 2)	2018-04-12_013/7.5
IV	VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. DE THAIRE POUR L'EXERCICE 2018 (QUESTION 3)	2018-04-12_014/7.5
V	VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018 (QUESTION 4)	2018-04-12_015/7.2
VI	INDEMNITE DU RECEVEUR (QUESTION 5)	2018-04-12_016/7.1
VII	BUDGET PRIMITIF COMMUNAL BP 2018 (QUESTION 6)	2018-04-12_017/7.1
VIII	MAPA N°2018-1 - MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION CHAUFFERIE AUTOMATIQUE GRANULES BOIS ET REALISATION RESEAU ENTERRE POUR GROUPE SCOLAIRE ET SALLE MULTI-ACTIVITES (QUESTION 7)	2018-04-12_018/1.1
IX	FINANCEMENT TRAVAUX BIBLIOTHEQUE (QUESTION 8)	2018-04-12_019/7.1

